

## **Avis de promulgation**

**AVIS AU PUBLIC** est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 2 août 2021, le règlement suivant :

### **Règlement 1175-21 visant la réfection du système d'éclairage de la patinoire extérieure et du stationnement adjacent et décrétant un emprunt de 50 812 \$, remboursable en 10 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 28 octobre 2021. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 29<sup>e</sup> jour d'octobre 2021

Céline LeBlanc  
Greffière